

## GARANTIR LES DROITS DES FEMMES MINORITAIRES AU RWANDA

### Merci Madame Chairperson de m'accorder la parole

Je suis Yvonne Nyiramugwaneza, je représente une organisation de la Communauté des potiers du Rwanda (Coporwa) qui s'occupe de la promotion des personnes historiquement marginalisées au Rwanda.

Mon intervention se focalise sur le défi de l'éducation de fille autochtone au Rwanda

Ce groupe minorité au Rwanda représente 0,47% de la population de 11 millions d'habitants.

Pour renforcer l'unité nationale et prévenir tout conflit ethnique à l'avenir, le gouvernement du Rwanda a adopté une position politique selon laquelle il n'y a qu'une seule communauté au Rwanda, composée de tous les rwandais. Il résulte de cette politique que le gouvernement du Rwanda ne considère pas les Batwa comme les minorités. Or, le gouvernement reconnaît la situation particulière des Batwa en les catégorisant comme étant des « populations historiquement marginalisées »

Le gouvernement s'est engagé à promouvoir l'éducation de base de neuf ans. Parmi les politiques nationales importantes du secteur de l'éducation figurent la politique sur l'éducation de la jeune fille afin d'assurer à celle-ci un accès à l'éducation égal à celui du jeune garçon. Le Rwanda brise progressivement les barrières qui empêchent généralement les enfants de fréquenter l'enseignement primaire par la suppression des frais de scolarité mais aussi par la construction des salles de classes au niveau de chaque secteur administratif. Ce programme a été adopté pour permettre au pays d'atteindre l'objectif de l'éducation pour tous d'ici 2015<sup>1</sup>

Cette politique de l'éducation pour tous concerne aussi les filles autochtones, travers les actions affirmatives de l'exonération des frais d'études en leurs faveurs au niveau des écoles secondaires publics et universitaire mais ils sont confrontés à d'autres difficultés qui ne les permettent d'aller à l'école notamment la stigmatisation attachée au fait d'être un enfant autochtone, l'extrême pauvreté, la faim et la difficulté de se procurer des fournitures scolaires et des uniformes.

Nous demandons au gouvernement de reconnaître les personnes historiquement marginalisées comme un groupe minoritaire, et sur base de 50ème recommandation du forum d'identifier les causes majeurs qui empêchent les filles minorités d'exercer leur droit de l'éducation y compris l'extrême pauvreté, l'insécurité alimentaire, le mariage précoce, dans le sens de chercher des solutions durables à ces causes.

Adopter des mesures répondant à l'extrême pauvreté des femmes minoritaire causée par la politique gouvernementale de réinstallation, incluant des formations professionnelles et des projets en micro finance

Faciliter les filles minorités à trouvé des matériels scolaires nécessaires qui pourront les permettre d'achever leurs études et les permettre de fréquenter aussi les établissements privés sous support du gouvernement

### MERCI

Pour d'autres informations contact [mugwanezayvonne@yahoo.fr](mailto:mugwanezayvonne@yahoo.fr), [coporwa@yahoo.fr](mailto:coporwa@yahoo.fr) tel (00250)788804788

---

<sup>1</sup> Rapport de l'examen périodique universel du Rwanda plus de information